

Un élu ouvre le débat sur le droit à la déconnexion

Grand Conseil

Le socialiste Jean Tschopp appelle à une prise de conscience sur l'hyperconnexion dans le monde du travail

Le sujet émerge depuis que les possibilités de rester connectés en tout temps avec notre univers professionnel se développent. Il va rebondir prochainement au Grand Conseil vaudois. Dans une interpellation, le socialiste Jean Tschopp veut ouvrir le débat sur la disponibilité accrue des employés. «Les objets connectés ont changé nos vies comme peu de révolutions technologiques auparavant, écrit le député. Cette évolution rend très poreuse la frontière entre vie privée et vie professionnelle.»

Contacté, l'élu ajoute qu'il convient de se rendre compte du danger pour la santé des travailleurs. Il veut que le Grand Conseil soit renseigné sur les contours du droit à la déconnexion dans les lois actuelles, fédérales notamment. Jean Tschopp n'exclut pas en outre de revenir plus tard avec une proposition de modification de la loi vaudoise sur l'emploi, au chapitre de la protection des travailleurs par exemple.

Juriste au syndicat Unia Vaud, le socialiste constate que le thème est assez neuf et qu'il convient de l'explorer: «Je ne dis pas qu'une base légale est a priori nécessaire, mais c'est une question de prise de conscience. Je vois souvent des cas de travailleurs qui continuent leur tâche une fois chez eux.»

Le député décrit un contexte où parfois les employés finissent par se mettre la pression entre eux: «Or, les coûts de la santé augmentent, poursuit-il. Il y aurait un intérêt pour l'employé mais aussi pour l'employeur à ce que les travailleurs soient protégés du surmenage. Le temps passé en famille, le temps libre ou les loisirs ne doivent pas être envahis par les contraintes de la vie professionnelle.»

Au Centre Patronal, Jean-Hugues Busslinger, directeur du département de la politique générale, juge que c'est «une ques-

tion de bon sens». «Parfois les choses sont urgentes, parfois elles ne le sont pas. Je doute qu'un article de loi puisse régler cette question. Il me semble difficile d'y mettre des contours. Cela dit, il en va aussi de la responsabilité de l'employeur.»

Jean Tschopp ne dit pas autre chose: «L'employeur devrait pouvoir intervenir pour protéger l'employé. Il existe une obligation de diligence. Par ailleurs, un tel regard serait surtout pertinent pour le télétravail.»

À la Haute École Arc Santé, le professeur Christian Voirol ne voit pas d'un mauvais œil l'idée de légiférer: «Cela permettrait de rendre explicite ce qui autrement reste implicite. Beaucoup d'employés ne se déconnectent pas parce qu'il n'est nulle part explicite que c'est correct qu'ils le fassent entre telle heure et telle heure. Ce faisant, l'em-

«Cette évolution rend très poreuse la frontière entre vie privée et vie professionnelle»



Jean Tschopp
Député socialiste inquiet des coûts de la santé au travail

ployeur a intérêt à garder tout cela implicite. S'il cherche à contacter son employé et que celui-ci ne répond pas, en l'absence de règle claire, c'est l'employé qui sera mis en défaut.»

Pour Jean Tschopp, une demande de l'employeur à son employé de rester connecté ou la tentation de ce dernier de rester en permanence en lien avec sa boîte mail professionnelle contreviennent à la loi fédérale sur le travail: «À ce titre, écrit-il encore dans son interpellation, le Canton est habilité à procéder à des tâches de contrôle (...) pour protéger la santé des travailleurs.»

Le député développera son texte mardi et le Conseil d'État aura trois mois pour y répondre.

Lise Bourgeois

L'ancien propriétaire ne paiera pas la pollution

Renens

L'ex-détenteur d'un terrain ne peut être amené à participer financièrement à la dépollution qu'à des conditions restrictives

Situé à Renens, à proximité des voies CFF, le terrain a accueilli durant trente ans des installations pour le commerce de gros d'hydrocarbures. En 1988, il a été racheté par un homme d'affaires pour 2 millions de francs. Une brocante y a été installée et des véhicules d'occasion y étaient aussi réparés et vendus. Dix ans plus tard, la Commune a invité le propriétaire à nettoyer la parcelle. En 2003, elle a été inscrite au registre des sites pollués.

En 2006, l'homme d'affaires a mandaté un architecte pour concevoir un immeuble commercial. Le permis de construire a été accordé début 2007. Le propriétaire a cédé la parcelle, le projet et

le permis de construire à une société immobilière pour 9,5 millions. Il s'engageait à prendre en charge les frais d'assainissement. L'homme d'affaires s'est ensuite retourné en vain contre la société qui avait exploité le dépôt d'hydrocarbures et l'a mise aux poursuites pour 3 millions de francs. Débouté par la justice vaudoise, il a recouru au Tribunal fédéral, réduisant sa prétention à 1,2 million.

Le TF ne l'a pas suivi. La Cour constate que le recourant n'était plus le détenteur de l'immeuble lors de l'ouverture de l'action en 2008. Le fait qu'il ait entrepris les démarches pour obtenir le permis de construire, qu'il ait collaboré avec l'entreprise d'assainissement ou qu'il ait assumé les frais d'élimination n'y change rien. Les juges concluent que l'article permettant de se retourner vers un ancien propriétaire est une disposition d'exception: les ventes récentes en sont exclues et les accords entre vendeur et acheteur n'ont aucun effet sur la qualité pour agir. **ATS**

Lausanne et région



Tous les véhicules incendiés ont été rapidement évacués, ne laissant que des traces noirâtres sur les lieux du braquage.

Deux convoyeurs de fonds braqués à la kalachnikov

Le Mont-sur-Lausanne
Un violent hold-up s'est déroulé à 0 h 50 jeudi. Les malfrats ont incendié quatre véhicules. Ils sont toujours en fuite

Vincent Maendly

La série de braquages touchant les transports de fonds s'est enrichie jeudi d'un épisode particulièrement impressionnant. Un fourgon circulant nuitamment dans la zone industrielle En Budron, au Mont-sur-Lausanne, s'est soudain retrouvé pris en étau entre deux voitures de livraison d'où sont sortis plusieurs bandits. Il était 0 h 50.

Sous la menace d'armes à feu - «de type kalachnikov», précise la police cantonale - les deux convoyeurs sont descendus du fourgon. Les malfrats ont alors réussi

à forcer l'arrière de celui-ci, prendre l'argent et incendier les trois véhicules, ainsi qu'un quatrième qu'ils avaient abandonné à 300 mètres de là, au bout de la rue près d'une forêt. Laissant leurs victimes indemnes mais choquées, ils sont montés à bord d'autres voitures et ont pris la poudre d'escampette dans une direction inconnue. La police, malgré l'arrivée très rapide de plusieurs patrouilles, n'a pas pu les retrouver. Un hold-up très bien planifié, comme on peut le voir.

Appel à témoins

Combien étaient-ils? Combien de véhicules ont-ils pris? Quel est le montant de leur butin? Autant de questions auxquelles ne peut répondre la police cantonale. Sa porte-parole, Florence Maillard, indique que les braqueurs ont utilisé des voitures volées pour forcer le fourgon à s'arrêter. «Et ils n'ont pas réussi à emporter tout son contenu.» Le signalement des auteurs n'est pas divulgué, quand bien même un appel à témoins a été lancé. «Nous ne voulons pas

polluer les éléments qui pourraient nous être amenés, explique Florence Maillard. Toutes les personnes ayant remarqué des comportements inhabituels ou particuliers avant, pendant ou après les faits sont priées de les signaler au 021 333 53 33.»

Des témoins, il y en a eu plusieurs malgré l'heure tardive. Certains ont aussi été menacés et se sont vu, comme les convoyeurs, offrir une prise en charge psychologique, rapporte la police. «Cette rue est la principale de la zone industrielle. Il y a beaucoup de passage et il y a aussi des locatifs dans les bâtiments», note un employé de la société Sortimo, située face à la scène de crime. L'avant d'un véhicule de l'entreprise, parké au bord de la rue, a même fondu sous l'effet de la chaleur. En début de matinée, les carcasses calcinées avaient déjà été retirées des lieux et il ne restait au sol que de grandes taches noirâtres pour se figurer les événements.

La société de transport de fonds Loomis, qui a une agence dans cette même zone indus-

trielle En Budron, est concernée par ce braquage. Ses employés se murent dans le silence et, via l'interphone, renvoient au siège suisse de Klotten pour plus d'informations. L'un des dirigeants zurichois, Patrik Bamert, ne confirme pas que c'est un fourgon de Loomis qui a été visé. «Nous travaillons aussi avec des sous-traitants, relève-t-il. Les investigations de la police sont en cours, je ne peux rien dire.»

Précédent à 40 millions

Il y a un an, un véhicule de la flotte Loomis avait été attaqué et incendié dans la région de Nyon. Les voleurs s'étaient fait la malle avec un magot de 40 millions de francs, mais avaient été pincés quelques heures plus tard à Lyon. La société valaisanne SOS Surveillance a quant à elle été braquée quatre fois en quatre ans. «Les attaques de fourgon sont à la hausse», commentait récemment le directeur de l'Association des entreprises suisses de services de sécurité Luc Sergy dans les colonnes du «Matin Dimanche».

«Les dealers de drogue font crédit à nos enfants»

Lausanne

En plein débat sur le trafic de rue, une élue a livré son témoignage de maman, jugé «poignant» par la police municipale

«Je ne pensais pas prendre la parole ce soir-là. Ce n'était pas prévu. Finalement, c'est le cœur qui s'est exprimé.» Sandra Pernet est nouvelle conseillère communale. Elle préside le PDC Lausanne. Lors d'une des dernières séances à l'Hôtel de Ville, alors qu'à l'extérieur des dizaines de personnes protestaient suite au décès d'un Nigérian peu après son interpellation par la police municipale, l'élue, mère de trois enfants, a livré un témoignage vrai sur «sa» réalité du trafic de drogue dans la capitale vaudoise. «Désormais, les dealers

font crédit à nos enfants et parfois même ils demandent d'être remboursés en nature!»

C'est la protection des enfants qui anime Sandra Pernet. Bénévole à la Fareas (Ndlr: ex-EVAM, Établissement vaudois d'accueil des migrants) pendant ses études, fondatrice d'une association luttant contre la maltraitance des enfants, initiative de la première marche blanche à Lisbonne au Portugal, son pays d'origine, elle côtoie des adolescents en crise tous les jours. «À la maison aussi...» «Je suis au service des jeunes en difficulté, quels qu'ils soient. Il m'arrive aussi de m'asseoir à Chauderon, quartier tristement réputé pour son deal de rue, et d'entamer la discussion avec des migrants.»

Voilà pourquoi ce soir-là, en plein débat amorcé par le groupe Ensemble à Gauche sur la lutte «raciste et criminelle»

que mènerait la police de Lausanne contre le deal de rue, Sandra Pernet s'est lancée. «Face aux grands discours un peu abstraits, je voulais amener du concret, du réel.»

Et Sandra Pernet n'y est pas allée par quatre chemins. Selon elle, les dealers de rue se servent des mineurs en crise, déscolarisés et échappant à toutes structures d'accueil, pour leur trafic. «Il suffit d'observer leur manège à la gare de Lausanne. Ces enfants, ils sont des dizaines à traîner là toute la journée. Contre un peu de drogue à crédit, ils gardent les stupéfiants sur eux ou ils font le guet. Ils ont même récemment reçu la consigne de filmer les interventions policières avec leurs téléphones, au cas où cela déléguerait en bavure.» La conseillère communale est encore allée plus loin dans son témoignage, assurant que les dealers se fai-

saient également rembourser leur drogue à crédit avec des faiveurs en nature. «Il s'agissait d'une adolescente d'à peine 14 ans. Quand ses parents sont tombés sur le SMS du dealer, le père n'a eu d'autre choix que d'aller le rembourser lui-même.»

Remerciements de la police

Chose rare dans l'hémicycle lausannois, Sandra Pernet a été applaudie à la fin de son intervention. «J'ai reçu des félicitations de toutes parts, des courriels d'encouragement, et même un message de soutien de la police qui a trouvé mon récit poignant et me félicitant, en ma qualité de maman, de ne pas démissionner.»

La vidéo de son intervention au Conseil communal, postée sur sa page Facebook, a déjà été vue un millier de fois à ce jour.

Laurent Antonoff